



Communauté scolaire de La Baroche



Annonce d'absence

Conformément aux lois scolaires, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant 5 demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent préalablement l'école (Art. 27 al. 3 LEO).

Madame, Monsieur,

Je vous informe que _____ sera absent(e) le _____

ou du _____ au _____ et manquera ainsi _____

demi-journées d'école.

Lieu et date : _____ Signature : _____



Communauté scolaire de La Baroche



Annonce d'absence

Conformément aux lois scolaires, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école pendant 5 demi-journées par année scolaire au maximum, auquel cas ils informent préalablement l'école (Art. 27 al. 3 LEO).

Madame, Monsieur,

Je vous informe que _____ sera absent(e) le _____

ou du _____ au _____ et manquera ainsi _____

demi-journées d'école.

Lieu et date : _____ Signature : _____